

École maternelle La Fontaine.

Compte rendu du conseil d'école du 26 mai 2014.

Étaient présents :

Enseignantes : Mesdames Jegen (directrice) , Guéry, Gonsard, Pernet, Romann, Rizzi et Badin.

ATSEM : Mesdames Da Silva et Gilles.

Mairie : Martine Thierry, Maire-adjointe élue aux affaires scolaires.

Représentants des parents d'élèves : Mesdames Guérin, Potin, Roman, Bourhis et Renou, et messieurs Bruère et Rossignol.

excusée : Mme Valter.

1 Les rythmes scolaires

Mme Thierry introduit ce conseil d'école en nous informant que la nouvelle municipalité ne souhaite pas appliquer la réforme des rythmes scolaires, tout comme la ville de Paray-Vieille-Poste, qui fait partie de la même circonscription.

Face aux problèmes de locaux et de budget, lors du conseil municipal du 25 avril dernier, la municipalité a voté l'envoi d'une demande de report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2015/2016.

Mme Thierry nous explique qu'elle estime que cette réforme n'a pas été pensée et travaillée avec les principaux acteurs et que l'accord de ce report permettrait à la municipalité d'avoir plus de temps pour travailler sur un projet, si elle se voyait obligée d'appliquer le décret.

Elle nous informe également que M. le Maire a rejoint un collectif de maires du 91 « contre la réforme » et que plus de 5000 communes n'ont pas mis en place cette réforme.

La date butoir pour la réponse du Directeur d'Académie concernant la demande de report est le 18 Juin 2014.

A cette date, les représentants parents d'élèves seront les relais de toutes informations à ce sujet et la municipalité fera un courrier personnalisé à tous les parents pour leur expliquer l'organisation de la rentrée de septembre 2014

Deux scénarios sont possibles :

1- la demande de report est accordée jusqu'à la rentrée de septembre 2015 :

rien ne change à l'emploi du temps actuel.

2- Le Directeur d'Académie oblige la municipalité à appliquer la réforme des rythmes scolaires :

dans cette alternative, la municipalité ne souhaite pas appliquer l'emploi du temps décidé en comité de pilotage qui a été communiqué aux parents dans le compte-rendu du 2ème conseil d'école.

Elle préfère la mise en place de l'emploi du temps type de l'Essonne :

lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h30 - 11h30	Pause méridienne de 2h	13h30 - 15h45
mercredi	8h30 - 11h30	L'ouverture de la restauration scolaire pour tous est à l'étude	

Mme Thierry nous informe que l'emploi du temps dérogatoire voté en conseil d'école, et accepté par le Directeur Académique, n'est pas totalement validé puisque le PEDT (Projet éducatif territorial) qui devait l'accompagner avant le 6 juin, n'a pas été finalisé par la municipalité.

A partir de 15h45, il n'y aura pas d'activités après le temps d'enseignement, comme le préconise le décret, mais une récréation prolongée à partir de 15h45, encadrée par les animateurs de l'accueil de loisirs.

Pour l'instant nous ne connaissons pas les conditions exactes dans lesquelles les enfants seront pris en charge : ni le taux d'encadrement, ni le lieu.

Mme Jegen, précise que dans ce cas, il n'y aurait sûrement plus de récréation dans le cadre scolaire.

Pour conclure, Mme Thierry prévoit d'envoyer un courrier aux parents pour les interroger sur les différentes possibilités d'emploi du temps ainsi qu'une réunion avec les enseignants pour en discuter.

2 La restauration

Suite à la nouvelle ouverture de classe en élémentaire, actée pour la rentrée de septembre 2014, l'équipe municipale envisage de récupérer une salle du bâtiment modulaire pour la restauration. Or, actuellement c'est une classe de maternelle (Moyen/ Grands).

La question se pose donc de savoir où sera placée cette classe par la suite.

M. Marlin, chef de cuisine quitte ses fonctions. Nous n'avons pas d'informations précises quant à son remplacement, mais la municipalité travaille sur le profil du poste.

Les commissions de restauration sont toujours à l'ordre du jour, même si nous ne connaissons pas la date de la prochaine.

Wissous a pour réputation d'avoir une très bonne restauration scolaire. L'équipe municipale préfère conserver sa cantine « familiale » plutôt que de se regrouper avec d'autres communes, pour utiliser une cuisine centrale, comme cela lui a été proposé.

3 Les horaires de l'école

L'inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme Deslaurier, demande à ce que les horaires réglementaires soient appliqués, afin d'obtenir les 24h d'enseignement obligatoire par semaine.

Pour cette raison, et par mesure de sécurité, les portes de l'école n'ouvriront donc plus à 11h20 et 16h20 mais à 11h30 et 16h30.

Mme Jegen, précise que ces nouveaux horaires prendront effet à la rentrée scolaire 2014 et seront inscrits dans le règlement intérieur.

Une organisation est à prévoir pour les familles qui ont des enfants à aller chercher en même temps en élémentaire.

4 Le point sur les travaux

- La pose du double vitrage côté cours est reportée en 2015, car pour 2014, le budget est consacré aux travaux de l'école Victor-Baloche.

Pour autant, à l'étage, il est urgent de faire mettre des barreaux provisoires ou de nouvelles fenêtres car elles sont trop basses, et donc dangereuses pour les enfants. Les enseignantes ne peuvent pas les ouvrir ni aérer les classes.

- Le sol de la cour de récréation se détériore rapidement, il est demandé au Centre Technique Municipal d'au moins boucher les trous dans le sol.
- Mme Thierry a soulevé de nouveau le problème du bruit dans le réfectoire auprès du Centre Technique Municipal.

Il faut travailler sur l'insonorisation du réfectoire : peinture, dalles et claustras...

La remarque est faite qu'il n'y a pas de place pour des claustras mais que si les animateurs s'assoient à table avec les enfants, cela diminue le bruit.

- Le mur limitrophe avec la résidence voisine qui se fend doit être réparé avant la rentrée scolaire 2014. La Directrice Générale des Services de la Mairie cherche à savoir qui est propriétaire de ce mur : l'école ou la résidence
- Suite à des vols et des intrusions dans les classes, l'équipe enseignante demande la pause de serrures pour que les salles de classe puissent être fermées à clef.

5 Les effectifs pour la rentrée scolaire 2014/ 2015

Toutes les écoles de Wissous auront des effectifs très importants. Pour la maternelle La-Fontaine, les prévisions, à la date du conseil d'école, sont les suivantes :

55 petites sections

80 moyennes sections

65 grandes sections

+ 16 petites sections du secteur mixte ne sont pas encore réparties, entre les écoles La Fontaine ou Victor Baloché, et ne le seront pas avant le mois de juin car les inscriptions évoluent encore.

Il y aura une réunion d'information les 17 et 19 juin pour les élèves entrant en petites sections.

La date de la réunion sera précisée dans les courriers envoyés aux parents.

En raison des effectifs très élevés des écoles de la ville, Mme Thierry a déclaré qu'aucune dérogation ne serait accordée en 2014/2015, que ce soit les demandes de dérogations d'une école à l'autre ou venant des autres villes.

6 L'informatique : équipement de l'école

L'équipe enseignante demande un équipement en tablettes tactiles et quelques ordinateurs portables, la salle informatique n'existant plus en élémentaire.

Du fait des étages, la classe mobile n'est pas déplaçable facilement.

7 La vie de l'école

Les séances au conservatoire

Les enfants se sont rendus au conservatoire et ont bénéficié de 4 séances par classe: 3 séances de 45 minutes d'éveil musical, 1 séance de présentation des instruments. Ce travail musical s'est terminé avec un concert à St Exupéry.

L'équipe enseignante espère pouvoir poursuivre l'expérience les années suivantes avec le conservatoire.

Les structures musicales Bashet

Suite à la venue d'un intervenant, ces structures musicales ont été louées pendant trois semaines pour que les classes puissent y avoir accès.

Le budget caisse des écoles, alloué au projet musique, n'a pas été dépensé entièrement, il reste à voir si le reliquat peut être transféré l'an prochain.

La fête de fin d'année

La kermesse de l'école aura lieu le 24 juin, de 18h30 à 20h30 dans la cour de l'élémentaire.

Elle est organisée par des parents bénévoles et les enseignantes s'occupent de la logistique et

des pré-ventes de tickets.

Les sorties

- Les moyennes et grandes sections ont bénéficié d'une sortie à Montmartre les 5 et 6 mai derniers.

Cette journée s'est très bien déroulée, avec un tour en petit train, une grande promenade et une visite guidée d'une bonne heure avec un petit livret à remplir.

Par sécurité, les enfants étaient munis de gilets jaunes que les encadrants ont trouvé très utiles.

- Le 13 juin, les petites sections iront à la ferme pédagogique de Longjumeau.
- Le 1er juillet, une rencontre sportive entre les classes aura lieu le matin au gymnase. Les enfants iront ensuite pique-niquer dans le parc (pique-nique fourni par les parents).

Les visites de l'école

Chaque année, les crèches de Wissous sont invitées à venir visiter l'école. La crèche de Saint Eloi viendra le 30 juin afin de faire découvrir l'école aux enfants.

8 Les rappels

- Les enfants auront école le mercredi 11 juin, pour rattraper la journée de pré-rentrée non travaillé par les enfants.
- Les vacances d'été débuteront le 5 juillet. Tout départ avant cette date devra être justifié par écrit.

A cette occasion, Mme Jegen rappelle le règlement départemental des écoles maternelles au sujet de l'absentéisme :

« L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement par la famille d'une fréquentation assidue, conforme aux calendriers et horaires de l'école. »

« Toute absence d'un élève inscrit doit être justifiée et consignée dans le registre d'appel. A défaut d'une fréquentation assidue, l'élève pourra être rayé de la liste des inscrits... » (titre II, fréquentation et assiduité, art.4. L'école maternelle)

Le conseil réuni s'accorde sur le fait que l'assiduité est la clef de la réussite scolaire, au même titre que la ponctualité, car cela rentre dans le cadre de l'éducation à long terme.

- La rentrée scolaire 2014/2015 aura lieu le mardi 2 septembre.

Isabelle Jegen,
Directrice de l'école maternelle La-Fontaine.

Charlotte Roman,
représentante des parents d'élèves.